

2. Mesurer la diversité culturelle de la Ville de Luxembourg : personnel, usagers, populations et quartiers

Le rapport a permis d'analyser la situation des données concernant la diversité culturelle de la Ville de Luxembourg à trois niveaux : le personnel de la Ville, la population dans la Ville et ses quartiers, les usagers des services. Il a également permis de recueillir, pour ces trois niveaux, un certain nombre de données, plus ou moins détaillées, et au niveau de certains services, de les intégrer dans le présent rapport. Dans la démarche de rencontre et de concertation avec plusieurs services portant sur le volet statistique, des données ont été mises à disposition, des applications ont pu être mises en place notamment avec le BC et le TIC concernant le recueil d'informations répondant à des définitions standardisées sur la diversité culturelle de la population. S'il ne semble pas pertinent pour certaines structures de saisir les données sur la diversité, ce n'est pas le cas pour d'autres qui offrent des services à la population et interviennent directement comme acteur d'intégration. On a pu constater un manque de visibilité des données sur la diversité culturelle dans divers rapports d'activité. Cette situation peut avoir plusieurs raisons : les données ne sont pas saisies ; elles ne sont pas diffusées ; elles sont présentées de façon globale ; des problèmes d'ordre technique et pratique peuvent exister pour dégager des informations précises ; les applications sont gérées par des structures externes à la Ville. Le service TIC occupe une position centrale dès lors qu'il élabore, et/ou héberge plusieurs applications permettant l'accès à un certain nombre de données. Enfin, pour pouvoir disposer d'une vue plus détaillée de l'image de la diversité et de certains domaines d'intégration, il est utile de recourir, de façon complémentaire, à la collaboration d'autres administrations. Si la nationalité est une variable administrative de diversité culturelle, facilement accessible, l'évaluation de la diversité culturelle et des processus d'intégration ne peut faire l'impasse sur d'autres variables telles que le pays de naissance, l'arrière-plan migratoire, les langues parlées/maîtrisées par la population. Étudier l'intégration selon les seules variables ethniques (nationalité, arrière-plan migratoire) est insuffisant alors que le processus d'intégration est socioculturel et fait intervenir, à côté de ces variables culturelles des facteurs socio-économiques. Les données recueillies dans le cadre du présent rapport en témoignent. Par ailleurs, la diversité socio-économique et culturelle au sein des quartiers plaide en faveur de l'analyse des processus d'intégration dans des espaces plus fins que la Ville (quartier, cités, pâtes de maisons). Sur base de ces constats, on émet les recommandations suivantes. Il s'agit de mieux suivre la diversité culturelle en :

- développant un indicateur de diversité culturelle basée sur le statut migratoire, prenant en considération la/les nationalités et le pays de naissance
- mettant en place, pour mineurs d'âge, un indicateur afin de différencier entre jeunes sans arrière-plan migratoire, jeunes relevant de la première génération et jeunes relevant de la deuxième génération
- suivant régulièrement les données sur la diversité à trois niveaux :
 - *Données sur le personnel* :
 - Recueillir annuellement les données auprès de l'IGSS
 - Approfondir les données sur la diversité socioculturelle
 - *Données sur la population* :
 - Suivre annuellement : les entrées et départs de la population selon la nationalité, le pays de naissance, l'âge, et l'état (le stock) de la population selon les critères établis en concertation avec le BC et le TIC
 - Fixer avec le BC les applications en vue de la production ou fourniture annuelle des données dans le cadre du PCI

- Négocier avec l'IGSS et/ou d'autres administrations (ADEM...), si nécessaire avec l'accord de la CNDP, la mise à disposition régulière de certaines données socio-économiques sur la population résidente dans la Ville de Luxembourg
- *Données sur les usagers :*
 - Proposer la possibilité de la mise en place d'une saisie standardisée pour divers services de la Ville d'une variable « arrière-plan migratoire » à créer notamment pour le domaine de l'éducation scolaire et extrascolaire (écoles, foyers scolaires, crèches) et d'une variable « lieu de résidence » en ce qui concerne les services et instituts culturels
 - Faire en sorte que des indicateurs de diversité culturelle soient saisis et/ou produits en ce qui concerne les usagers, en tenant compte notamment : des spécificités et des contraintes des services, du traitement anonyme des données, du respect du principe de la proportionnalité quant à la finalité poursuivie
 - Veiller à ce que certains services en contact direct et quotidien avec le citoyen soient en mesure de fournir des informations ventilées sur la diversité (Crèches, Seniors, Sports, Logement...)
 - Assurer un soutien technique et logistique aux services (création d'une application, masque de saisie, ventilation de données)
 - Se donner les moyens pour situer les usagers recourant à l'offre de la Ville de Luxembourg par rapport aux usagers recourant à d'autres offres « complémentaires », « concurrentielles » sur le territoire de la Ville (écoles, crèches, maisons relais...) ; et recueillir à cet effet les données sur la population ayant recours à ces offres
 - Mieux rendre visible la diversité culturelle présente dans les quartiers et au sein des services et/ou activités : rendre visible, à intervalles réguliers, les initiatives de la Ville de Luxembourg et de ses services en faveur de la diversité culturelle, publier périodiquement un atlas détaillé de la diversité de la population et des usagers, mettre périodiquement un focus sur une catégorie de la population (par exemple enfants, jeunes, seniors) ou sur un domaine d'intégration : éducation, logement, participation politique, loisirs, etc.
 - Compléter, le cas échéant, l'état de la population produit par le Bierger Center
 - Diffuser ces publications sur la diversité auprès des services de la Ville en vue de susciter la réflexion interne sur l'offre existante et son éventuelle adaptation
 - Déléguer, le cas échéant, l'analyse et/ou la publication sur la diversité de la population et des usagers à un tiers sur base d'une livraison de données statistiques ou de fichiers, en collaboration avec les services et en accord avec la CNPD
 - Organiser, le cas échéant, et sous l'angle de la diversité socioculturelle, des études ou enquêtes spécifiques portant notamment sur les besoins de divers groupes de population, élargir la connaissance
 - Compléter la saisie quantitative par des approches qualitatives : par exemple, réaliser une étude ex post sur l'impact des cours de langue en matière d'intégration
 - Envisager un monitoring régulier de l'évolution de la population à une échelle plus fine que le quartier, en se basant notamment sur les travaux d'élaboration de l'index social dans une optique de monitoring de l'intégration et de la diversité socioculturelle, intégrer dans la création de cet instrument d'autres domaines comme la participation politique, économique et socioculturelle.